

L'ours, contrainte ou atout pour les Pyrénées ?



Madame, Monsieur la(le) candidat(e),

Notre coordination associative, dont vous trouverez une présentation dans le dossier joint, souhaite vous interpeller dans le cadre de la campagne électorale sur la situation de l'ours brun dans les Pyrénées.

Peut-être pensez-vous à priori que c'est un sujet futile, qu'il y a d'autres priorités dans la situation actuelle. Que ce n'est pas une question de «nature présidentielle»... Détrompez-vous !

Depuis 30 ans, tous les Présidents de la République se sont personnellement saisis du dossier «ours» et l'ont, chacun à sa manière, orienté :

- François Mitterand a initié les premières réflexions et actions de protection de l'ours en France, dès 1982. C'est sous sa présidence que les premiers lâchers d'ours ont été décidés et préparés.*

- Jacques Chirac n'a pas remis en cause ces lâchers qui se sont donc déroulés en 1996-97. En 2004, il a même personnellement décidé le lâcher de cinq ours supplémentaires, réalisés en 2006.*

- Nicolas Sarkozy, après avoir lancé un Groupe National Ours prometteur en 2008, a finalement annulé en 2011 le lâcher d'une femelle auquel le gouvernement s'était engagé.*

L'ours est donc un sujet éminemment « national », et c'est pourquoi nous tenons à attirer votre attention dans le cadre de cette campagne électorale.

L'ours cristallise de nombreuses questions et inquiétudes portées par les Pyrénéens. L'ignorer n'y répondra pas.

Penser que la question se résoudra d'elle-même, la population actuelle d'ours n'étant pas viable, n'est pas une option : la réglementation européenne impose à la France de restaurer une population viable d'ours dans les Pyrénées.

Les lâchers réalisés depuis 15 ans ont certes permis de progresser, mais ils n'y suffisent pas. Si l'on en croit les derniers courriers adressés à la France, tant par la Commission Européenne que par le Parlement, l'Europe commence à s'impatienter. La Commission a clairement annoncé qu'elle réévaluera les actions de la France en faveur de l'ours dès 2012.

Il est donc certain qu'un nouveau plan de restauration de la population d'ours dans les Pyrénées sera nécessairement lancé dans les années à venir, sous peine d'une condamnation par la Cour Européenne de Justice, assortie éventuellement de pénalités financières dont la France n'a pas besoin ...

Or, vous le lirez au fil du dossier joint, protéger l'ours ne doit pas être perçu comme une punition pour les populations locales, contrairement à ce que certains affirment.

Cela relève d'orientations et de choix fondamentaux, pouvant en l'occurrence se résumer à une question : l'environnement est-il selon vous seulement une contrainte, ou représente-t-il un réel enjeu et une opportunité pour l'avenir ?

Là encore, il s'agit d'un choix éminemment présidentiel ...

Voilà pourquoi nous vous demandons, Madame, Monsieur la(le) candidat(e), de porter à la connaissance des Français vos choix et orientations en matière d'environnement et de biodiversité, y compris sur cette question, pointue mais transversale, de l'avenir de l'ours dans les Pyrénées.

Restez-vous sur les logiques actuelles d'opposition Homme-Nature, qui ont créé la crise actuelle et ne la résoudront pas, ou ferez-vous enfin entrer la France dans l'ère du développement durable ?

Nous vous remercions par avance de votre attention, et, restant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Pyrénées, Pays des hommes, Pays des ours..... | 4 |
| Ours, vous avez dit ours ?..... | 5 |
| Comment en est-on arrivé là ?..... | 6 |
| Quel avenir pour l'ours ?..... | 7 |
| Si si, la France a l'obligation de sauver l'ours..... | 8 |
| Oui, la cohabitation Ours-Homme est possible..... | 9 |
| L'ours et les Pyrénéens : je t'aime moi non plus..... | 10 |
| L'opposition à l'ours : bruyante mais minoritaire..... | 11 |
| Durable, vous avez dit durable ?..... | 12 |
| L'ours, contrainte ou atout pour les Pyrénées..... | 13 |
| Et maintenant, on fait quoi ?..... | 14 |



« Pyrénées, Pays des Hommes, Pays des Ours »



La Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours, créée en l'an 2000, rassemble une vingtaine d'associations de protection et d'éducation à la nature, de développement économique durable, de communes pyrénéennes et de professionnels du tourisme. CAP Ours, constituée en majorité d'associations pyrénéennes, est essentiellement animée par des personnes habitant et travaillant dans le massif.

Elle a pour objectifs :


- **La restauration d'une population viable d'ours notamment par de nouveaux renforcements sur le massif pyrénéen,**
- **La préservation d'un habitat diversifié pour l'ours et la biodiversité pyrénéenne,**
- **L'acceptation sociale de l'ours auprès du public et des décideurs par des opérations de communication, d'information et de pédagogie sur l'ours,**
- **Le soutien au développement d'activités humaines qui respectent la présence de l'ours,**
- **L'encouragement à la valorisation économique de la présence de l'ours.**

Les associations membres de CAP – Ours

Altaïr Nature, Animal Cross, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne du département Pyrénées-Orientales (APAM 66), APATURA, Association Nature Comminges (ANC), Comité Ecologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), FERUS (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), France Nature Environnement Hautes Pyrénées (FNE 65), France Nature Environnement Midi-Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées), Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées, Pays de l'Ours-ADET (Association pour le Développement Durable des Pyrénées), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest - Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO 64), Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEPM), Sours, WWF France.


Ours, vous avez dit ours ?


Ours brun, Ursus arctos Linnaeus 1758


 **Poids** : 150 à 250 kg pour les mâles, 70 à 120 kg pour les femelles, 400 gr pour un ourson à sa naissance.

 **Longueur tête et corps** : 120 à 220 cm à l'âge adulte.

 **Hauteur au garrot** : 80 à 110 cm

 **Pelage** : brun foncé à beige clair suivant les individus et les saisons

 **Durée de vie** : en moyenne 25 ans (forte mortalité à la naissance : 1 ourson sur 2 ne dépasse pas l'âge de 2 ans)

 **Reproduction** : 1 portée de 1-3 oursons par femelle adulte tous les 3 ans

L'Ours brun est, généralement, un animal solitaire inféodé au milieu forestier où il trouve nourriture et refuge. Son domaine vital (pour un mâle de 700 à 1200 km² ; et pour une femelle de 90 à 160 km²), comporte les espaces nécessaires à sa survie comme les zones de tanières, d'élevage des jeunes, d'alimentation, de couchés diurnes et enfin les corridors.

Il est essentiellement nocturne avec deux périodes d'activités principales : le crépuscule et l'aube. L'arrivée de l'hiver voit son activité diminuer fortement avec une période d'hivernation de mi-novembre à mars où l'ours se cantonne dans sa tanière. Cet hivernation peut se prolonger jusqu'en mai pour les femelles suitées.



Dans les Pyrénées :

Son domaine vital se situe entre 1300 à 1800 mètres d'altitude. Son habitat préféré est composé de forêts de hêtres, sapins, pins, châtaigniers, de pelouses humides, de prairies de fauche, de landes subatlantiques, de couloirs et lisières riches en baies.

Menaces :

L'altération de son habitat par les aménagements routiers et touristiques, la dégradation des zones forestières par une mauvaise gestion, le dérangement dans les sites vitaux (travaux forestiers, fréquentation touristique importante) et la fragmentation de son domaine vital par l'implantation d'infrastructures routières ou de pistes ouvertes à la circulation perturbent profondément son domaine vital. Ces 20 dernières années, la chasse en battue a occasionné la mort d'au moins 5 ours sans compter les ours blessés par tirs. Cette activité et la destruction des habitats sont aujourd'hui les principales causes de disparition de cette espèce en France.

L'ours brun est omnivore :

La part carnée de son alimentation se compose d'insectes, de charognes et d'animaux vivants parmi lesquels des ovins et, parfois, des animaux sauvages. Suivant les individus (âge, expérience) et leur contexte environnant (troupeaux non gardés, populations sauvages à forte densité) cette proportion de viandes peut varier de 20 à 30 %. Ainsi 70 à 80 % de l'alimentation est constituée de végétaux : bulbes, racines, fruits, graminées, champignons, fougères...

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte entre 3 et 5 ans pour les femelles et entre 5 et 6 ans pour les mâles.

La période de rut se déroule sur 2 mois, de mi-avril à mi-juin. Possédant une gestation à nidation différée, l'ourse met bas dans sa tanière au mois de janvier ou de février après une période de gestation de six à huit semaines. Elle peut donner naissance de 1 à 3 oursons tous les deux ou trois ans. Le taux de mortalité des jeunes oursons est estimé à 50 % jusqu'à 2 ans. Les jeunes oursons restent avec leur mère jusqu'à l'âge d'un an et demi ou 2 ans. Cette espèce est considérée comme philopatricque: Les jeunes femelles s'installent en périphérie du domaine vital de leur génitrice, alors que les jeunes mâles partent à la recherche d'un nouveau territoire à l'extérieur du domaine vital de l'ours dominant.

Comment en est-on arrivé là ?



Une présence millénaire ... vraiment menacée que depuis le dernier siècle

Si le premier ancêtre (*Ursus minimus*) de l'Ours brun est apparu, il y a 5 millions d'années, on estime que l'*Ursus prearctos* serait venu en Asie et aurait colonisé l'Europe vers - 250 000 ans. *Ursus arctos*, l'ours brun, ne serait apparu que vers - 70 000 ans. Jusqu'à l'époque romaine il est présent partout en Europe sauf en Sardaigne, Corse, Crête, Chypre et Islande, Irlande du Nord. Son aire de répartition commence alors à se restreindre puisqu'il disparaît sur toute la frange atlantique à l'exclusion de la Bretagne. Au XV^{ème} - XVI^{ème} siècle, l'Ours brun peuple encore une bande qui va des Pyrénées au Jura. Au XVIII^{ème} siècle, il se cantonne aux massifs montagneux : Jura, Vosges, Alpes, Massif Central et Pyrénées. En 1900, il se maintient dans les Alpes et les Pyrénées. Le dernier ours brun alpin est observé en 1937 dans le Vercors.

Les Pyrénées, dernier bastion de l'ours en France

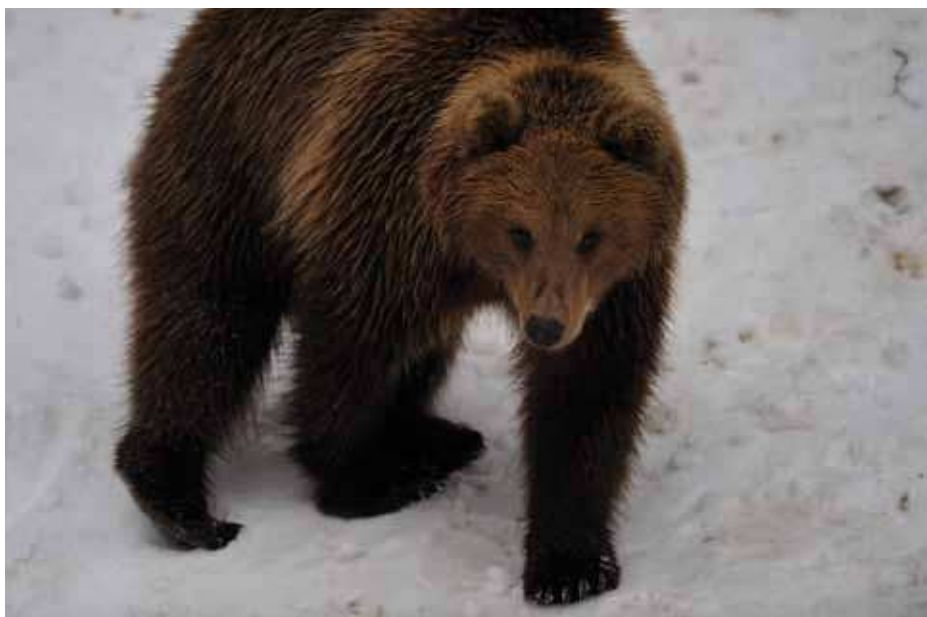
Au début du XX^{ème} siècle, la population est estimée à 150 individus répartis sur toute la chaîne pyrénéenne. En 1954, on en dénombrait 74. Par la suite, la population se concentre sur deux noyaux distincts dans les Pyrénées occidentales et les Pyrénées centrales.

A la fin des années 1980, ne subsiste plus que le noyau occidental avec 8 individus.

En 1995, on ne dénombre plus que 5 à 6 ours bruns en Béarn.

Les réintroductions ont sauvé en partie l'ours en Pyrénées centrales

En 1996, 2 ours femelles en provenant de Slovénie sont relâchés dans les Pyrénées Centrales. Un ours mâle les rejoindra en 1997. A la suite de ce premier renforcement, un nouveau noyau se développe dans cette partie des Pyrénées. En 2005, ce sont 14 à 18 individus qui occupent la chaîne depuis la vallée d'Aspe jusqu'à la confluence de l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées Orientales. En 2006, suite à la mort de la dernière ourse femelle des Pyrénées-Atlantiques, Cannelle, tuée par un chasseur lors d'une battue en 2004, la décision est prise de lâcher 4 femelles et 1 mâle capturés en Slovénie. Ces animaux seront lâchés en Pyrénées centrales ! Malheureusement, 2 de ces femelles mourront accidentellement en 2006 et en 2007 avant d'avoir pu se reproduire.



Aujourd'hui, une urgence : le lâcher de femelles dans les Pyrénées-Atlantiques !

La population est estimée, à la fin de l'année 2011, à 21 individus dont 6 femelles adultes, 6 mâles adultes, 5 femelles subadultes, 1 mâle subadulte et 3 oursons de l'année. Si le noyau central de la population se développe avec 19 ours bruns recensés, malheureusement, le noyau occidental est en train de disparaître faute de femelles puisque ce secteur n'est plus occupé que par 2 mâles adultes. **L'avenir immédiat de cette population est conditionné au lâcher immédiat de femelles dans cette partie des Pyrénées.**

L'avenir à long terme de la présence d'ours dans les Pyrénées ne peut être assuré que par un plan prévoyant d'autres lâchers.

Quel avenir pour l'ours ?

Des Pyrénées qui ont accueilli beaucoup plus d'ours par le passé et qui peuvent en accueillir encore
A la fin du 19ème siècle, alors que les forêts couvraient moins de 5 % des Pyrénées, il y avait plus de 100 ours. Aujourd'hui, alors que les forêts couvrent près de 30 % des montagnes, qu'il n'y a qu'une vingtaine d'ours, on voudrait nous faire croire qu'il y en a trop !

En Italie, en Autriche, dans les cantabriques espagnoles, alors que les milieux sont identiques, on trouve autant voire plus d'ours !

Oui, il y a suffisamment d'habitat et de place pour une population d'ours florissante et viable dans les Pyrénées.

Une situation démographique précaire, qui s'améliore... et qui est viable si...

1996 : année des premières réintroductions en Pyrénées centrales, il ne reste plus d'ours dans les Pyrénées centrales et moins de 10 dans les Pyrénées-Atlantiques.

2012 : après 8 ours lâchés dans les Pyrénées centrales, il y a une vingtaine d'individus dans cette zone ... il n'en reste plus que 2 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Sans lâcher, pas de survie à court terme, mais cela ne suffit pas.

...l'Homme veut bien accepter de vivre avec l'Ours

En 20 ans, trois femelles avec leurs petits tuées dans les Pyrénées lors de battues aux sangliers ... alors que les chasseurs étaient avertis de leur présence. Le même phénomène s'est produit dans les Alpes autrichiennes (35 ours disparus dont 20 par braconnage entre 1989 et 2010), et en Tchéquie avec une population en voie d'implantation de 5 individus là encore disparus par braconnage ...

Le problème de l'ours, c'est principalement le braconnage et les tirs accidentels lors de battues au sanglier qui touchent essentiellement les femelles reproductrices.

Même à faible effectif, cette population a toutes les chances de survivre et de se développer

A l'inverse : en Italie à partir d'une petite population de 10 ours, la volonté de le protéger, sa valorisation touristique ...et on trouve 40-50 ours et de l'emploi local. En Espagne, dans les Monts Cantabriques : mêmes choix, et aujourd'hui une population de presque 200 ours ... avec de l'emploi local !

Dans les Pyrénées centrales, la population d'ours s'accroît régulièrement malgré les pertes (normales) d'oursons et la dispersion des jeunes mâles.

Un impératif à court terme : remettre des femelles

Avec seulement une vingtaine d'animaux et un noyau atlantique constitué uniquement de deux mâles, l'équilibre est très précaire. Le lâcher de 3 à 5 femelles est indispensable pour donner un coup de pouce à la population et sédentariser les mâles (qui peuvent faire d'importants dégâts lors de leurs vagabondages).

Un objectif à moyen terme : gérer le problème de la chasse en battue et de la cohabitation avec les éleveurs

Arrêter les morts dues à l'homme, dues à la chasse, surveiller le braconnage... sera suffisant pour aider l'ours. Le faire accepter par les éleveurs et conserver son milieu forestier fera le reste.

Si si, la France a l'obligation de sauver l'ours



Le débat pour ou contre l'ours est inutile et désuet. La restauration d'une population d'ours viable dans les Pyrénées est un engagement pris par la France vis-à-vis de l'Europe depuis 1992.

L'ours brun est l'un des deux mammifères de France métropolitaine classé dans la catégorie « en danger critique d'extinction » dans la Liste rouge nationale des espèces menacées. En France, l'ours est protégé au titre de l'article L 411-1 du code de l'environnement par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié. La destruction et la tentative de destruction d'une espèce protégée est un délit puni par l'article L 415-3 du code de l'Environnement, sanctionné d'une peine de 1 an de prison et/ou de 15000 euros d'amende.

Des améliorations restent à fournir notamment contre la perturbation intentionnelle de cette espèce. En effet, la perturbation intentionnelle d'un ours est une contravention de 4ème classe punie par l'article R415-1 1° du code, sanctionnée par une amende de 750 euros maximum, qui reste la même en cas de récidive. Il ne s'agit pas d'une sanction suffisamment dissuasive compte tenu du caractère « en danger critique d'extinction » de l'ours en France.

La France a des obligations vis-à-vis de la population d'ours dans les Pyrénées.

Au niveau international, la France a signé la convention de Rio de Janeiro sur la conservation de la diversité biologique (1992) qui exige le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.

Pays membre de la Communauté Européenne, la France a des engagements à respecter.

L'ours brun européen figure sur la liste des espèces prioritaires au niveau communautaire. Il est inscrit aux annexes II et IV de la directive 92/43/CEE, dite « Habitats », concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992.

Le 13 octobre 2011, la Présidente de la Commission des pétitions du Parlement européen a écrit au gouvernement français pour lui rappeler les obligations de la France en matière de protection de l'ours brun dans les Pyrénées.

Si la France ne prend pas rapidement des mesures crédibles, la Commission européenne pourrait bien la

La convention de Berne (1979), signée par la France, a pour objet d'assurer la conservation de la flore, de la faune sauvage et de leurs habitats. L'ours brun y est inscrit comme espèce strictement protégée. Les Etats signataires s'engagent à encourager la réintroduction d'espèces indigènes lorsque cette mesure contribue à la conservation de l'espèce.

traduire devant la Cour de justice Européenne pour infraction à la Directive européenne « Habitats ». La Commission Européenne a déjà indiqué qu'elle évaluerait les actions de la France courant 2012.

La France a l'obligation de sauver l'ours, le débat doit donc se focaliser sur les moyens à mettre en place pour satisfaire nos obligations légales.



Oui, la cohabitation Ours-Homme est possible

L'ours et le pastoralisme :

Le berger et l'ours font partie du patrimoine pyrénéen. Des mesures d'aides aux bergers de la zone à ours ont été mises en place depuis plusieurs années et ont fait leurs preuves.

- Soutien à l'activité : Modernisation des cabanes pastorales (80% de financement public), aides au gardiennage avec aides financières pour présence du berger, embauche d'un berger salarié, achat et présence de chiens de



protection, achat de clôtures,... Le financement du PSEM (Plan de Soutien à l'Economie de Montagne) est assuré par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales. Entre 2008 et 2013, ce sont près de 48,5 M d'€uros qui sont alloués pour ce plan sur les Pyrénées.

- Indemnisation des dégâts d'ours (voir chapitre correspondant), Compensation de la présence de l'ours avec héliportages (1983) et Muletage (1995) de matériel pastoral, prêt de moyens de communication pour les bergers de la zone à ours (radiotéléphones - 1983).

- Valorisation de l'image de l'ours pour vendre les produits du terroir : Fromages fermiers Pé Descaous (Béarn) et L'agneau broutard du pays de l'ours (Pyrénées centrales).

L'ours et la chasse :

L'activité cynégétique peut être compatible avec la présence d'une population d'ours viable dans les Pyrénées pour peu que l'on respecte des mesures de bon sens.

- Garantir des zones de quiétude pour l'ours qui correspondent aux sites vitaux (zone d'élevage des jeunes, de repos, de tanière..) et certaines zones d'alimentation automnales fréquemment utilisées.

- Suspendre ou interdire la chasse en battue dans les zones vitales utilisées par les ours.

- Sensibiliser les chasseurs de la zone à ours.

Un exemple ? Dans le département des Pyrénées Atlantiques, des zones temporaires sans battues ont été instaurées en 2008 afin de préserver la quiétude des ours durant la période de chasse. Cela représente moins de 10 % de la superficie totale où la chasse est praticable.

L'ours et la forêt :

Une exploitation forestière soutenable peut prendre en compte la présence de l'ours (aménagements, sylviculture, moyens d'exploitation).

- Maintenir et favoriser des forêts diversifiées.

- Préserver la quiétude et la qualité des habitats forestiers en adaptant les coupes forestières avec l'utilisation faite par l'ours, (méthodes, dates...) en préservant des secteurs de forêt à forte valeur alimentaire et en réservant les accès aux seuls usagers professionnels.

Un exemple : Des clauses environnementales en faveur de l'ours sont déjà mises en place dans certains départements pyrénéens intégrant des périodes d'exploitation ou des obturations d'accès après exploitation.

L'ours et les Pyrénéens : je t'aime, moi non plus



Fête de l'ours

Aujourd'hui spectacularisée, la fête de l'Ours à Prats-de-Mollo (66) rappelle un temps, pas si lointain, où l'ours représentait pour les habitants de nombreuses vallées, le retour d'une force fécondatrice, sauvage et de sa domestication. L'existence de manifestations de ce type, le plus souvent en période de carnaval, a laissé des traces dans toutes les vallées. L'ours ce géniteur de Jean de l'ours, conte phare du légendaire pyrénéen, a marqué profondément l'imaginaire pyrénéen. On en trouve la trace partout, en particulier dans la toponymie, à commencer par tous les Ossau/Ossoue des Pyrénées.

Une chasse prestigieuse, mais pas de volonté affichée d'éradication de l'ours

Animal emblématique, l'ours a néanmoins été chassé par les montagnards qui y trouvaient du prestige et un peu d'argent. Mais nulle part ne se manifestait l'idée d'une extermination de l'ours. Ce n'est que petit à petit, en lien avec la modernisation des moyens de destructions (fusils, pièges, poisons...), que les ours voient leur présence réduite à quelques unités dans les Pyrénées, sans qu'une véritable volonté d'éradication s'exprime.

Aujourd'hui, des Pyrénéens plutôt favorables à l'ours

Tous les sondages le montrent, les Pyrénéens sont plutôt favorables à la présence de l'ours et à son renforcement. Entre 2005 et 2008, les sondages de l'IFOP montrent un tassement des opinions favorables au maintien de l'ours (de 84% à 69 %) et au renforcement de population (de 77 % à 56 %). Mais malgré le discours dominant des élus et de la presse généraliste qui, fort logiquement, exploite l'émotion causée par une attaque d'ours, malgré ce que certains pourraient appeler « un bourrage de crâne », les Pyrénéens résistent et restent dans leur majorité favorables à l'ours.

Les clivages passent dans les familles, comme en témoigne une fille d'agriculteur sur un marché cet été 2011 : « Moi je suis plutôt pour, mais mon père ce n'est pas possible pour lui de l'entendre. » Et de prendre pour son stand de fromages de brebis quelques tracts d'information sur l'ours.

Si les pyrénéens ayant une activité agricole sont les plus opposés, l'ensemble de la population, et notamment dans le secteur touristique, voit dans l'ours un atout, même à contrecœur. Un hôtelier pourtant anti-ours, n'a-t-il pas dit que « chaque fois qu'on parle de l'ours, on a plus de monde ! »

L'ours était et reste pour la plupart, et même pour des opposants au renforcement, un animal emblématique des Pyrénées. « Les Pyrénées, sans ours, ce n'est plus les Pyrénées ! »



L'opposition à l'ours : minoritaire mais bruyante



Ils passent dans les journaux à la moindre attaque d'ours (supposée ou réelle) sur une brebis, lançant des menaces ou des avertissements menaçants sur l'embrasement des vallées, annonçant que la guerre est là. Ils intimident leurs concitoyens, en particulier les commerçants qui dans certaines vallées ou villages n'osent pas rendre visible l'information de l'État sur l'ours.

Ils empêchent des réunions publiques de se tenir si elles ne reprennent pas leur parole, comme l'annulation cet été à Château-Verdun en Ariège d'une rencontre avec un défenseur de l'ours dans les Asturies (Espagne). Ils manifestent violemment leur opposition comme à Arbas le 1 avril 2006, barbouillant de sang l'édifice commun, symbole de démocratie locale, qu'est une mairie.

Ce sont les opposants à l'ours qui, fort de leur capacité d'intimidation, prétendent être majoritaires dans les vallées pyrénéennes et chez les pyrénéens. Pourtant ils ne représenteraient que 30 à 40% de la population.

(Voir Les Pyrénéens et l'Ours : je t'aime moi, non plus.)

Qui sont-ils ?

Essentiellement des éleveurs et des chasseurs qui entraînent leurs familles et font marcher des solidarités locales. Pour eux, l'opposition à l'ours est un ferment d'unité et surtout un moment de ressourcement communautaire face aux crises de la ruralité traditionnelle.

L'expression aussi d'une désespérance qui ne peut que plaire aux forces médiatiques.

Intimidation

Faire taire les pro-ours convaincus est difficile, mais les timides, les hésitants, ceux qui se posent des questions et voudraient des réponses pluralistes, c'est possible. L'intimidation dans les vallées est réelle, intériorisée en partie aussi par les pro-ours qui n'osent pas s'afficher au quotidien. Ici c'est l'office du tourisme qui refuse une plaquette parce qu'il y a un ours ou un ourson dessus, là c'est le client qui montre les dents à l'épicrière parce qu'elle a des documents sur l'ours, ailleurs on menace de brûler son atelier à celui qui veut installer un ours dehors et plus loin on menace de mort le pro-ours.

Une seule parole semble émerger, semble être majoritaire alors qu'elle est dominante que par l'intimidation.

Une réalité loin de l'idéal démocratique que nombre d'élus cautionnent par leur silence, voire par leur soutien parfois.

Si les vallées ne sont pas un repère de pro-ours, elles ne sont pas dominées non plus par les anti-ours, la plus grande partie de la population est assez indifférente à la question, avec un fond plutôt favorable. Essayons d'entendre le murmure des ruisseaux et pas seulement le bang des fusils.

Durable, vous avez dit durable ?



La nature même du développement durable est de concilier les enjeux d'un territoire, notamment écologiques et socio-économiques. S'agissant de la montagne, cela interdit de fait les visions radicales, qu'elles soient de l'ensauvagement (que nous n'avons jamais prônée) ou de l'artificialisation des milieux (que défendent pourtant certaines organisations agricoles et les développeurs du tourisme de masse).

L'enjeu est de taille : ce qui n'est pas durable ne durera pas, et nous n'y sommes pas, loin de là ...

Pyrénées : un modèle économique dépassé...

Hérité des années 60-70, il entend encore subordonner tout autre enjeu à celui de la production à moindre coût. 40 ans plus tard, le bilan est mauvais.

En matière agricole, par exemple, aucune exploitation n'est économiquement équilibrée, toutes dépendent des aides publiques, lesquelles ne peuvent plus subventionner la production selon les règles européennes en vigueur. On bricole donc des aides pseudo-environnementales qui ne sont efficaces ni économiquement, ni écologiquement.

Le temps de ce modèle est compté, il est urgent d'organiser la transition vers un modèle réellement durable.

...et une situation écologique préoccupante

Si les Pyrénées bénéficient encore d'un patrimoine naturel remarquable, les perspectives sont pour le moins inquiétantes. Certes les surfaces forestières augmentent, mais les politiques à l'oeuvre opposent trop souvent l'enjeu écologique et le développement des activités sans chercher les synergies qui les concilieraient.

Les Pyrénées sont devenues un «terrain de jeu», alors qu'elles sont aussi un milieu naturel fragile à préserver. Les milieux comme les espèces régressent, et l'économie n'en profite même pas.

Raisonnement notre développement sur l'opposition économie - écologie n'augure d'un avenir ni durable, ni désirable.

Et l'ours dans tout ça ?

Depuis 15 ans, l'ours est pris en otage par certains élus et organisations agricoles qui essaient maladroitement de négocier sa présence contre un soutien à un modèle économique dépassé.

L'ours est au carrefour de la nature pyrénéenne et des activités humaines. Il n'est donc qu'un révélateur de la crise actuelle, sans en être ni la cause, ni la solution à lui seul.

Sauver l'homme plutôt que l'ours est un slogan facile mais stérile, car nos avenir sont liés.

L'atout du milieu montagnard, c'est la qualité : qualité des produits, qualité des pratiques, qualité du patrimoine naturel.

Si nous ne sommes pas capables d'imaginer un modèle de développement basé sur la valorisation de ces qualités, la loi du moins-disant financier se chargera de l'économie montagnarde, et chacun sait où cela mène.

La place de l'ours est donc centrale pour le développement durable des Pyrénées.

Il est à la fois un révélateur des dysfonctionnements et un atout pour le développement durable, de par l'intérêt qu'il suscite et sa capacité à mobiliser des moyens.



L'ours, contrainte ou atout pour les Pyrénées ?

Chacun reconnaît que la présence d'ours implique des contraintes pour certaines activités, notamment pour l'élevage. Il serait pour autant simpliste de limiter la question à cela.

Il n'est en effet pas contestable que :

Les contraintes liées à l'ours sont plus que compensées par le programme d'accompagnement associé (le plus complet du monde !) :

- Transport de matériel par muletage et hélicoptage pour les cabanes isolées
- Prêt de téléphones
- Financement de plusieurs centaines de postes de bergers, de restauration des cabanes, de clôtures de protection, de chiens de protection
- Intervention de bergers d'appui compétents et expérimentés

Toutes ces mesures ont été mises en place pour organiser la cohabitation homme-ours, et leurs bénéfices dépassent très largement les contraintes générées par la présence de l'ours (150 à 200 bêtes tuées par an). Ceux qui prônent la disparition de l'ours sont-ils prêts à voir disparaître toutes ces aides associées ? Assurément non.

Le beurre et l'argent du beurre...on connaît l'histoire.

La présence de l'ours est un atout fantastique pour les Pyrénées

Le retour de l'ours est assurément la campagne de communication la moins chère et la plus efficace que l'on ait jamais menée pour les Pyrénées.

Tout le monde a entendu parler des Pyrénées grâce au retour de l'ours. On ne peut en dire autant de beaucoup de campagnes de communication, pourtant fort coûteuses pour le contribuable ...

Cet atout indéniable reste pourtant ignoré dans les politiques de développement, du fait de la pression d'organisations agricoles et d'élus qui veulent imposer leur vision d'une montagne domestiquée et maîtrisée, niant tout caractère naturel et écologique au milieu.

Prenons une analogie qui éclairera notre propos : Jusqu'il y a peu, la neige n'était vécue que comme une contrainte par les montagnards. Il y a quelques dizaines d'années, on a développé une politique de valorisation via le développement des stations de sports d'hiver (dont l'évaluation n'est pas ici le propos ...).

Depuis, la neige représente un enjeu économique tel qu'on est obligé d'en produire quand il en manque (on « réintroduit » la neige, en quelque sorte ...) !

Voilà comment on peut transformer une contrainte en atout, et il en est exactement de même avec la biodiversité, et spécialement pour l'ours dont le caractère patrimonial et attractif n'a pas d'équivalent.

Nos amis italiens et espagnols l'ont bien compris et ont développé des politiques de valorisation avec succès : dans les Abruzzes (Italie), les élus locaux estiment que l'ours attire à Pescasseroli deux fois plus de touristes que la station de ski !

Et nous, qu'attendons-nous !?



Et maintenant, on fait quoi ?



Un but clair, un chemin à choisir ensemble

Le but doit être clair, il est incontournable : développer les activités humaines Et restaurer une population viable d'ours dans les Pyrénées.

La France a librement pris des engagements au niveau européen, qui sont devenus une obligation de résultat suite au vote de la Directive «Habitats» en 1992. Elle doit donc rendre des comptes à la Commission européenne chargée du respect et du contrôle de la bonne application des Directives.

Le champ de la discussion ne porte donc pas sur la décision de sauver l'ours, elle est déjà prise, au nom de l'intérêt général. Laisser croire le contraire ne peut que mener à des frustrations locales sources de ressentiments, voire de violence. Définir et clarifier sans ambiguïté le cadre des discussions est de la responsabilité de l'Etat qui a parfois faibli sur ce point, dans l'espoir, toujours vain, de calmer les débats. Le calme ne dure que le temps de l'ambiguïté

Repréciser clairement les contours des discussions est de nature à changer la donne au niveau local. Chacun peut alors définir son positionnement et prendre ses responsabilités. Ce faisant, on découvrira que les gens raisonnables sont plus nombreux qu'on ne le pense, et leur nombre grandira au fil de la marginalisation des extrémistes, qu'ils soient pour une montagne sans ours ou l'inverse.

Ceci posé, tout reste à faire, ensemble, localement ...

Simple coexistence ou vraie cohabitation ?

L'Homme et l'ours peuvent simplement coexister dans les Pyrénées, en cherchant à limiter les relations. On peut aussi chercher à valoriser la présence de l'ours qui est un vrai symbole d'une nature riche et diversifiée. Dans le premier cas, la montagne est un lieu de production que l'on exploite et que l'on cherche à maîtriser comme un environnement hostile ; dans le second, la qualité du patrimoine montagnard devient pour les populations locales une richesse, dont la valorisation implique la préservation.

C'est notre rapport à la nature que nous devons redéfinir, et nous devons faire maintenant des choix déterminants pour notre avenir et celui de l'environnement.

Le choix des associations de Cap Ours est clair : Il n'y a pas d'autre voie de développement durable en montagne que la valorisation respectueuse d'un capital riche.

Cela inclut bien entendu le pastoralisme, mais aussi tout le potentiel lié à la mise en valeur d'un environnement exceptionnel, dont l'ours est dans les Pyrénées incontestablement le symbole.

Concilier développement et protection

Jusqu'à présent, les politiques sectorielles (agricole, forestière, touristique, environnementale ...) sont juxtaposées sans lien ni cohérence, ce qui génère des conflits d'usages et d'enjeux ingérables. Chacun est légitime, mais ne considère que ses intérêts qu'il cherche à faire prévaloir sur les autres.

Or, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Il y a donc un effort, non seulement de mise en cohérence, mais surtout de recherche de synergies entre les politiques, les différentes activités pouvant s'apporter et se conforter plutôt que s'opposer. C'est notre conviction.

Un tel choix, impliquant tous les domaines, tous les ministères, ne peut être impulsé que par celui (celle) qui préside à la destinée du Pays, donc au (à la) Président(e) de la République.

Les associations sont prêtes à prendre leur part pour opérer cette mutation nécessaire et salutaire.

Mais s'il faut encore se battre parce que les intérêts de l'environnement restent ignorés, en attendant une prise de conscience inéluctable mais qui tarderait, nous y sommes prêts aussi !

La conservation de l'ours brun étant une obligation légale en regard de la directive européenne 92/43 dite « Habitats », nous ne pouvons envisager que deux alternatives :

- *soit l'ours n'est considéré et géré que comme une contrainte, et le conflit perdure, ce qui ne nous exonère pas de nos obligations ;*
- *soit on accepte l'idée qu'il constitue également un atout sous la forme d'un potentiel de développement et de valorisation inexploité, et nous avons une chance de concilier les enjeux économiques et écologiques, c'est-à-dire de mettre en œuvre un véritable développement durable.*

Il y a là pour la France et les Pyrénées une opportunité à ne pas manquer, c'est notre combat, et nous ne laisserons personne le déformer en le caricaturant.

Les associations membres de CAP-Ours



Crédit photo

Maurice CHATELAIN : couverture, p 4
 Henry AUSLOOS : p 5, p 11
 Serge MONTAGNON : p 6, p 8, p 10, p 12
 Jérôme OUILHON : p 9
 Sabine MATRAIRE : p 13